



SAINT-ANTOINE

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Santé et des Sports
8, avenue de Ségur
75007 Paris

Paris, le 9 Juin 2010

HÔPITAL SAINT-ANTOINE

184, rue du Fg Saint-Antoine
75571 PARIS Cedex 12
Standard : 01 49 28 20 00

Madame le Ministre

DÉPARTEMENT D'ANESTHÉSIE-
RÉANIMATION

Pr A. LIENHART

Chef de Service
Secrétariat : 01 49 28 23 62
Ligne directe : 01 49 28 23 63
Surveillante Générale : 01 49 28 23 64
Télécopie : 01 49 28 28 26
andre.lienhart@sat.ap-hop-paris.fr

Particulièrement attaché à la qualité et à la sécurité de l'anesthésie et de la réanimation nécessaires aux personnes soignées dans nos hôpitaux, je voudrais attirer votre attention sur l'importance du rôle des Infirmières et Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'État (IADE) en la matière. Leur professionnalisme, la qualité de leur formation, tant théorique que pratique, n'est certainement pas pour rien dans l'importante réduction des accidents d'anesthésie observée ces deux dernières décennies.

Dans le cadre de la nouvelle réforme LMD (Licence-Master-Doctorat), il est clair qu'après les trois années de tronc commun avec les Infirmières et Infirmiers Diplômés d'État (IDE), le contenu théorique de leurs deux années complémentaires d'études justifie pleinement qu'un niveau de master leur soit reconnu. Participant personnellement à cet enseignement, ainsi que nombre de mes collaborateurs, je puis témoigner que celui-ci a d'ores et déjà atteint le niveau d'un master 2.

La complémentarité tissée au fil des ans entre les anesthésistes-réanimateurs et les IADE, tant en termes d'activité que de formation professionnelles, revêt un caractère exemplaire. Vous comprendrez donc aisément notre préoccupation si, dans les discussions actuelles, il n'en était pas tenu compte.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Professeur André LIENHART